



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

0) Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le vendredi ~~du~~ ^{le} jour du mois d'octobre 2012 (2012-10-19), à neuf heures quinze minutes (9h15), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :

Présence : Ghislain Drouin, Maire,
Fernand Bourget, conseiller,
Marc-André Gagnon, conseiller,
Paul Latulippe, conseiller.

Absence : Claude Vaillancourt, conseiller,
Robert Trottier, conseiller,
Yves Gauthier, conseiller.

Ouverture de la séance

Le Maire, Ghislain Drouin, constate le quorum à 9h36 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ASBESTOS
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

**AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

À :
Monsieur Ghislain Drouin, Maire,
Monsieur Fernand Bourget, conseiller,
Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller,
Monsieur Marc-André Gagnon, conseiller,
Monsieur Robert Trottier, conseiller,
Monsieur Paul Latulippe, conseiller,
Monsieur Yves Gauthier, conseiller.

AVIS VOUS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Wotton, qu'une séance extraordinaire du Conseil est convoquée pour être tenue à la salle du conseil, 396, rue Mgr l'Heureux, Wotton, le vendredi dix-neuvième jour du mois d'octobre 2012 (2012-10-19), à neuf heures quinze minutes (9h15);

QUE seul les sujets suivants seront pris en considération;

1. **Dépôt des soumissions pour les travaux de réhabilitation d'une partie du 2^e rang ;**
2. **UNE** période de questions portant exclusivement sur les sujets mentionnés ci-dessus est prévue pour les personnes présentes;
3. **LEVÉE** de la séance.

DONNÉ À WOTTON, CE 15 octobre 2012.
La Directrice générale et Secr. - trésorière
(signé) Carole Vaillancourt

**DÉPÔT DES SOUMISSIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITA-
TION D'UNE PARTIE DU 2^E RANG**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wotton a demandé des soumissions sur invitation ont été demandées pour des travaux de réhabilitation d'un chemin municipal, sur une longueur approximative de 1,2km, aux trois(3) soumissionnaires suivant : Sintra, DJL et Les Produits



C. Vanier. Les travaux incluent les opérations de pulvo-malaxage, de mise en forme et de compactage la chaussée, de l'épandage mécanique et compactage et de la signalisation.

Les matériaux et le transport des matériaux sont défrayés par la Municipalité de Wotton.

ATTENDU QU'À la date de fermeture des soumissions, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<u>Travaux</u>	<u>Sintra inc. :</u>	<u>Construction DJL inc. :</u>
Pulvo malaxage	11 424\$	27 720\$
Mise en forme	9 912\$	15 120\$
Épandage mécanique	<u>11 676\$</u>	<u>22 680\$</u>
Sous-total	33 012\$	65 520\$
Signalisation	1 040,93\$/jr	1 900\$/jr

En conséquence,

1210-1451 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le contrat pour les travaux de réhabilitation d'une partie du chemin du 2^e rang soit confié à Sintra inc. - Région Estrie, au coût de 33 012\$ avant taxes. Les travaux de signalisation seront défrayés selon le taux quotidien dépendamment du nombre de jours pour réaliser les travaux.

Les coûts de matériaux et de transports seront défrayés par la Municipalité de Wotton.

A D O P T É E

AUTORISATION DE TRANSFERT

1210-1452 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget
APPUYÉ par le conseiller Marc-André Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE pour payer les travaux de réhabilitation d'une partie du chemin du 2^e rang, un montant de 30 000\$ provenant du Fonds de roulement soit transféré au Fonds d'administration. Le reste sera payé à même le Fonds d'administration.

A D O P T É E

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question sur les sujets traités.

LEVÉE DE LA SÉANCE

1210-1451 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit levée à 9h45.

A D O P T É E

Le Maire


Ghislain Drouin

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière


Carole Vaillancourt
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX